

## Indemnisation des crimes coloniaux : le Burundi emboîte le pas à la Namibie

Deutsche Welle, 17.08.2020 Le Burundi réclame 36 milliards d'euros aux ex-colonisateurs Des experts du sénat burundais proposent le versement de réparations financières pour les colonisations allemande et belge. A la suite des discussions en cours entre l'Allemagne et la Namibie, le Burundi pourrait réclamer à son tour une indemnisation à Berlin pour son passé colonial.

Un groupe d'experts du sénat burundais s'apprête à rendre public son rapport. Les premières conclusions évoquent des réparations financières à hauteur de 36 milliards d'euros. Les experts proposeraient également une demande de réparation culturelle, avec la restitution d'archives et d'objets volés par les colons. Gaby Bugaga, porte-parole du sénat burundais, affirme que "l'important n'est pas d'obtenir gain de cause mais tout simplement qu'ils sachent qu'ils nous ont causé un tort que nous avons enduré pendant des années." Selon Gaby Bugaga "ce serait malhonnête de ne pas le reconnaître. C'est la pure réalité, on n'invente rien. Ils savent ce qu'ils ont fait !" Hormis les violences commises sur les populations par les colons, le rapport du groupe d'experts composé d'historiens, d'économistes et d'anthropologues estime que le Burundi a été particulièrement meurtri par l'attribution d'identités ethniques distinctes entre Hutu et Tutsi. Surtout d'ailleurs sous le règne du roi des Belges, Albert 1er. Dès l'année dernière, le Burundi avait commencé à réclamer des réparations. A l'époque, des voix critiques évoquaient une tentative du gouvernement de se chercher à financer la présidence. Les ex-colonies allemandes en Afrique Cette démarche du Burundi fait suite aux discussions qui sont sur le point d'aboutir entre l'Allemagne et la Namibie concernant le génocide des Herero et des Namas. La Namibie souhaite à la fois des réparations financières et des excuses officielles de la part de l'Allemagne. Outre l'Afrique orientale allemande, qui comprenait, à côté du Burundi, l'actuel Rwanda et certaines parties de la Tanzanie, l'Allemagne possédait en effet aussi des territoires dans ce qui est aujourd'hui la Namibie et le Ghana. Selon les recherches de la DW, la Tanzanie, le Cameroun et le Togo, qui sont aussi des anciennes colonies de l'empire allemand, n'ont pour leur part engagé aucune procédure à ce jour ni, pour l'instant, l'intention de le faire. "Une coopération effective" L'historien-écrivain, Michel Goeh Akue, professeur d'histoire contemporaine à l'université du Togo, estime toutefois que l'indemnisation n'est pas la solution. "La solution c'est une coopération effective, dans le sens où nous aurions un transfert de compétence, un transfert de technologie, qui permettront à l'Afrique d'exploiter ses minéraux, d'exploiter sa terre. Au lieu d'être toujours dans la dépendance mise en place par le pacte colonial." Bien que moins connue que d'autres puissances coloniales, l'Allemagne a néanmoins été avant la Première guerre mondiale la quatrième puissance coloniale du monde.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});